

## COMMUNE DE LAGNY-SUR-MARNE

### AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

#### **Transfert de propriété de voies privées ouvertes à la circulation dans le domaine public communal.**

Par arrêté AR n°19000603 du 30 octobre 2019, le Maire de LAGNY-SUR-MARNE a ordonné l'ouverture d'une enquête publique concernant le transfert d'office et sans indemnité selon l'article L318.3 de voies privées ouvertes à la circulation dans le domaine public communal à LAGNY-SUR-MARNE.

Ce transfert concerne les parcelles AM 220 et AM 720 sis rue Georges GUYNEMER à LAGNY-SUR-MARNE.

A cet effet, Monsieur CHAFFARD Joël, professeur retraité agrégé hors classe de Sciences de la Vie et de la Terre, a été désigné comme commissaire-enquêteur.

L'enquête se déroulera à la Mairie de LAGNY-SUR-MARNE, 02 place de l'Hôtel de Ville durant 15 jours du **lundi 25 novembre 2019 au lundi 09 décembre 2019** exclusivement, aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie.

Le commissaire enquêteur se tiendra à disposition du public à la Mairie de LAGNY-SUR-MARNE, 02 place de l'Hôtel de Ville, en salle 10 selon le calendrier des permanences suivantes :

- Le lundi 25 novembre 2019 de 9h00 à 12h00
- Le lundi 09 décembre 2019 de 14h00 à 17h00

Pendant la durée de l'enquête, les observations pourront être consignées sur le registre d'enquête.

Elles peuvent également être adressées par écrit au Commissaire enquêteur à l'adresse suivante :

Mairie de LAGNY-SUR-MARNE, à l'attention de Monsieur CHAFFARD Joël, Commissaire enquêteur, 02 place de l'Hôtel de Ville – 77400 LAGNY-SUR-MARNE  
Ou par courriel : [enquetepublique@lagny-sur-marne.fr](mailto:enquetepublique@lagny-sur-marne.fr)

Le rapport et les conclusions du Commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an après la fin de l'enquête. Les personnes intéressées pourront en obtenir une copie auprès du Service Foncier de la Mairie de LAGNY-SUR-MARNE.